



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les nuisances sonores au travail

Question écrite n° 14490

Texte de la question

Mme Eva Sas attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les nuisances sonores au travail. Les chiffres du 7e baromètre « Bruit et santé auditive au travail » d'octobre 2023 sont alarmants : 52 % des actifs en poste déclarent être affectés par le problème de la nuisance et du bruit au travail, 45 % déclarent que ce phénomène a au moins une répercussion pour leurs oreilles sur leur quotidien. Ces chiffres dissimulent des inégalités sociales et territoriales : certaines catégories d'actifs sont d'avantages exposés que d'autres. Les ouvriers sont 64 % à connaître cette gêne par rapport à une moyenne de 54 %, les actifs du secteur BTP-construction sont 65 % et les Franciliens 61 %. Cet enjeu, à la croisée du social et du sanitaire, doit être pris en compte à sa juste valeur. Elle souhaite donc connaître les mesures qu'elle entend prendre pour pallier les nuisances sonores au travail.

Données clés

Auteur : [Mme Eva Sas](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14490

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 502

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)